



Compte rendu du Comité de pilotage du contrat de progrès territorial Chavanon en action 2021

Le 02/12/2021 à Merlines

Rédigé par J. COLLET et E. LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Personnes présentes :

Bernard ALMERAS, ONF BE Montagne Auvergne
Fabien AURADOU, Agence de l'eau Adour Garonne
Jean-François BIZET, Mairie de Bourg Lastic
Mathieu BONHOMME, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
Sophie CATOIR, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
Christian CHANSEAUME, AAPPMA Bourg Lastic et FDAAPPMA 63
Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin
Amandine COMBY, Maison de l'eau et de la pêche 19
Jules EYROLLES, Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans
Leslie FRULEUX, Chambre d'agriculture 19
Yohann FUENTES, Région Nouvelle Aquitaine
Pascal GAULON, Mairie de Fernoël et Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans
Grégoire GONTHIER, CRPF Nouvelle Aquitaine
Fabien GUIGNARD, Société laitière de Laqueuille
Noémie JOURDAIN, Communauté de communes Dôme Sancy Artense
Guillaume LALOGNE NEIGE, EPIDOR
Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin
Romain LEGRAND, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Valentin LUTZ, ONF BE Montagne Auvergne
Nicolas MALLET, OFB 19
Pierre MANIALI, DDT 19
Jean Michel GARRACUON, Société laitière de Laqueuille
Manon MOREAU, ONF Limousin
Audrey NADALLE, DDT 63
Stéphane PETITJEAN, FDAAPPMA 19
Bernard POUYAUD, PNR de Millevaches en Limousin
Bastien PREVOST, Haute Corrèze Communauté
Franck REBUZZI, Mairie de Feyt
Guillaume RODIER, PNR de Millevaches en Limousin
Fabrice SERVIERES, Conseil départemental de la Corrèze

Personnes excusées :

Mylène MALBRUNOT, OFB 63
Corinne MELLET, FR CIVAM Auvergne
Gabriel METEGNIER, GMHL
Mathilde NORMAND, Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Cyril PETITPAS, DREAL Nouvelle Aquitaine
David THOMAS, EDF



1. Préambule

Monsieur Bernard POUYAUD, Président du Comité de pilotage introduit la réunion. Eloïse LE ROUX rappelle l'ordre du jour.

2. Rappels du contexte et des objectifs

Le bassin du Chavanon est un affluent rive droite de la Dordogne qui fait l'objet d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**. La parole est donnée à Guillaume LALOGÉ, animateur du SAGE Dordogne amont, pour faire un point d'avancement. Il présente les caractéristiques du bassin versant, le fonctionnement du SAGE et les enjeux retenus. La complémentarité entre le SAGE (document de planification) et le Contrat de progrès territorial (document opérationnel) est soulignée. Il est demandé des précisions sur la validation du règlement du SAGE et sa portée. Le règlement est en cours de rédaction mais n'est pas encore validé. Il est fait mention que ce règlement doit considérer la réglementation générale et ne pas aller en deçà de cette dernière (exemple du drainage des zones humides). Il est demandé des précisions sur la hiérarchisation des enjeux. Ces derniers ont été présentés de façon hiérarchique, l'enjeu prioritaire étant l'alimentation en eau potable conformément aux décisions de la CLE. La CLE est en cours de renouvellement, elle devrait se réunir en début d'année 2022 pour élire un nouveau Président et un nouveau bureau.

Les caractéristiques du bassin versant du Chavanon et du contrat sont présentées. L'année 2020 a permis de faire un bilan et de co-construire une nouvelle programmation sur 5 ans. Le bilan a été réalisé à partir d'une base de données commune permettant de localiser les actions, valoriser l'effort collectif et disposer d'un outil d'échanges. Les maîtres d'ouvrage sont invités à faire remonter la localisation de leurs actions chaque année afin d'alimenter la base de données. Le CPT a été signé en début d'année 2021 et réunit 27 porteurs de projets et 6 financeurs pour un budget prévisionnel de 5.3 millions d'euros. Les actions sont réparties en 3 volets et 12 thématiques.

3. Bilan général 2021

Le taux de réalisation financière pour 2021 est de 45% (montant engagé au 1/12/2021 par rapport au budget prévisionnel). Les actions engagées cette année concernent 20 maîtres d'ouvrages et 28 fiches actions. Ce taux de réalisation assez faible est dû à plusieurs reports sur 2022 : des actions sur la continuité écologique, d'une partie des actions agricoles et zones humides et des études sur l'assainissement collectif (se reporter au diaporama en annexe).

4. Bilan 2021 par thématique

Volet A : Lutte contre les pollutions

Une seule action était prévue en 2021 pour ce volet sur la thématique de la réduction de l'impact des étangs. Il s'agit des travaux sur l'étang de Mabrut par la commune de Briffons pour restaurer la continuité écologique sur le canal de dérivation. Le dossier loi sur l'eau est en cours de rédaction pour la réalisation des travaux en 2022.

Volet B : Restauration des milieux aquatiques

1. Développement de pratiques agricoles respectueuses des ZH et MA

Le taux de réalisation est de 8% et correspond aux actions réalisées par le FR CIVAM Auvergne. L'ADAPA n'a pas pu réaliser son animation auprès des agriculteurs par manque de co-

financement. L'étude sur la mise en place d'un collectif expérimental d'accompagnement des agriculteurs a été reportée à 2022. Cette étude est portée par le PNR mais sa construction est réalisée avec l'ensemble des partenaires et a déjà fait l'objet de 2 commissions « agriculture ».

2. Préserver / entretenir les cours d'eau

Les actions portées par les communautés de communes Dôme Sancy Artense et Chavanon Combraille et Volcans ont été reportées à 2022. Le taux de réalisation de 155% est dû à un ajustement à la hausse des travaux de Haute Corrèze Communauté. La parole est donnée à Bastien PREVOST qui a présenté le projet de renaturation sur le bassin versant de la Barricade. Il est demandé le coût des travaux qui s'élève à 40 000€ HT. Des précisions sont demandées sur la plantation de ripisylve et sur le suivi du milieu. Il n'est pas prévu de plantation sur la partie amont puisque la végétation devrait reprendre spontanément. Cependant, il est fait mention que l'exploitant agricole risque de passer l'épareuse ce qui inhibera de fait l'implantation de la ripisylve. La partie aval du projet est boisée. Une pêche de sauvegarde a été réalisée mais aucun poisson n'a été détecté. Une nouvelle pêche est envisagée afin de voir si le milieu est recolonisé.

3. Préserver les zones humides

Les actions de cette thématique sont assurées par les deux Conservatoires d'espaces naturels. Le CEN Nouvelle Aquitaine a acquis des terrains (notamment des forêts de pente) et a rédigé 2 plans de gestion. Le CEN Auvergne a fait quelques actions ponctuelles notamment avec le camp militaire de Lastic mais n'a pas pu réaliser les actions de restauration inscrites au contrat par manque de co-financement européen.

4. Restauration de la continuité écologique

Le 1% de réalisation correspond aux actions de recharge granulométrique de Haute Corrèze Communauté, les autres actions ayant été reportées à 2022. Les travaux sur le seuil du Chalusset (maîtrise d'ouvrage SNCF) ont été reportés suite à un avis défavorable de l'OFB 63. La SNCF a donc révisé son étude d'avant-projet. Il est mentionné que l'OFB63 n'a pas participé à la concertation en amont du projet. Il est fait remonter que l'absence de positionnement de l'OFB en amont des dépôts des projets implique des difficultés, une perte de temps et d'argent pour les maîtres d'ouvrage. Monsieur MALLET, de l'OFB 19, ne connaît pas le dossier mais souligne que l'OFB est une structure récente qui cherche son fonctionnement. Les maîtres d'ouvrages, via les coordonnatrices notamment, peuvent faire remonter les velléités visant à créer un contexte favorable (facilitateur) à l'émergence des travaux 'continuité écologique' auprès de la direction régionale de l'OFB.

Volet C : Animation, communication, suivis

1. Animation

Cette thématique correspond aux postes de coordonnateur, de techniciens rivière et de l'animation de la cellule d'assistance technique zones humides (CAT ZH). L'animation 2021 des techniciens rivières a été en partie consacrée à la rédaction d'un plan pluriannuel de gestion (PPG) unique à l'échelle du bassin, condition d'éligibilité des travaux rivière de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

2. Sensibilisation / Communication

LNE et le PNR ont réalisé des journées de sensibilisation auprès de scolaires. En termes de communication, le site internet fait l'objet de d'un travail de maintenance et d'actualisation.

3. Suivis scientifiques

Deux grands types de suivis sont réalisés :

- Les suivis cours d'eau dans la continuité des investigations du 1^{er} contrat
- Les suivis zones humides intégrés suite à pour évaluer les actions de restauration des milieux

L'ensemble des suivis cours d'eau et zones humides a été réalisé excepté 3 stations piscicoles du fait des précipitations importantes sur la période estivale. Il est identifié en salle que l'ensemble des stations piscicoles sera inventorié en 2022 pour avoir un état initial complet.

4. Amélioration des connaissances

Des prospections écrevisses à pattes blanches et moules perlières ont été réalisées. La population d'écrevisses à pattes blanches sur la Barricade semble avoir disparu suite à l'assec de 2019.

Les inventaires zones humides n'ont pu être réalisés par le CEN Auvergne faute de co-financement européen.

5. Etudes complémentaires

Les diagnostics assainissement collectif des communes de St-Julien-Puy-Lavèze et Savennes sont reportés à 2022.

5. Perspective 2022

En octobre dernier, le PNR a demandé, en tant que coordinateur, à chaque maître d'ouvrage d'ajuster la programmation 2022 par rapport au budget prévisionnel afin d'avoir une vision la plus juste possible des actions qui seront engagées en 2022.

Julie COLLET présente les perspectives 2022. Les montants ajustés 2022 représentent 84% des montants prévisionnels (inscrits et signés au Contrat). Les montants pour les volets A et C n'évoluent que très peu par rapport au prévisionnel. Concernant le volet B, les montants ajustés représentent 73% du budget prévisionnel. (Se reporter au diaporama en annexe)

Volet A : Lutte contre les pollutions

La Communauté de commune Dôme Sancy Artense réalisera 5 réhabilitations d'installations d'assainissement collectif au lieu de 4.

Une fiche action est également dédiée à l'optimisation du système d'assainissement de la société laitière de Laqueuille mais dont le dimensionnement financier n'a pas été intégré. Il est demandé à Monsieur Guignard de faire un point sur l'état d'avancement du projet. Une étude de conception sur une nouvelle station d'épuration pour le site a été réalisée. La société laitière de Laqueuille a prévu, pour 2022, de se consacrer à la rénovation de son réseau d'eau pluviale et d'étudier les modalités visant à réduire la quantité d'effluent à traiter par la station d'épuration pour réduire les investissements d'assainissement trop élevés à ce jour.

Volet B : Restauration des milieux aquatiques

Comme pour 2021, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ne pourra pas bénéficier de co-financement européen en 2022 et a donc reporté l'ensemble de ses actions (volet B et C). Haute Corrèze communauté a revu sa programmation à la baisse pour 2022 en conséquence de sa surconsommation en 2021.

Volet C : Animation, communication, suivis

Suite aux discussions sur le report des pêches électriques, 14 000 € seront ajoutés sur la thématique des suivis scientifiques. Les deux diagnostics sur l'assainissement collectif des communes de Savennes et St-Julien-Puy-Lavèze ont été reportés et se rajouteront aux diagnostics prévus sur 2 communes (Bourg Lastic et Messeix), d'où une augmentation des montants sur les études complémentaires.

Le PNR souhaite organiser avec les partenaires une nouvelle journée « Chavanon en fête ». Chacun peut faire remonter par mail ses envies, des idées de lieux... Monsieur CHANSEAUME propose de faire cette journée à Bourg Lastic.

Un focus est fait sur la thématique eau – sylviculture. Une fiche action est en cours de construction avec le CRPF, signataire du contrat, sur l'accompagnement des propriétaires forestiers. Il est souligné que le contenu doit avoir une plus-value sur l'eau forte afin qu'elle soit un exemple pour des dynamiques sur d'autres territoires. Parallèlement, l'ONF, suite à un conventionnement avec l'Agence de l'eau, a réalisé des inventaires zones humides et cours d'eau des forêts domaniales. L'ONF souhaite intégrer ses projets de restauration au contrat Chavanon. Une commission forêt sera organisée en 2022 afin de valider les actions de l'ONF et du CRPF dans le contrat. Il est rappelé aux partenaires que le PNR est en cours de révision de sa charte forestière de territoire articulée autour du concept de forêt multifonctionnelle. Romain LEGRAND ajoute que le camp militaire de Lastic, qui possède 400 ha de forêt laissés en libre évolution, est site pilote pour la compensation carbone. Il est précisé par Monsieur POUYAUD que la thématique eau-sylviculture doit être replacée dans le contexte de changement climatique.

6. Temps d'échanges

Un point d'actualité sur les subventions est fait par les financeurs.

Agence de l'eau Adour Garonne

L'Agence a pris une nouvelle délibération milieux aquatiques, dans le cadre de la révision de son programme à mi-parcours. Les travaux milieux aquatiques des EPCI doivent toujours être intégrés à un PPG. Cependant la maîtrise d'ouvrage unique n'est plus une condition de bonification. Le conseil d'administration souhaitant s'inscrire dans une logique de résultat et non de moyen.

L'Agence de l'eau va procéder à la dématérialisation des demandes de subvention. **Toutes les demandes devront dorénavant être déposées sur la plateforme dédiée qui ouvrira le 17 janvier 2022.** Les partenaires recevront un mail d'informations à ce sujet. Les maîtres d'ouvrages ayant l'habitude de déposer leur demande de subvention pour l'animation en année n-1 pour l'année n doivent attendre l'ouverture de la plateforme pour déposer leur demande.

Région Nouvelle Aquitaine

Il est rappelé que les agriculteurs en HVE3 ou bio peuvent bénéficier de l'appel à projet IAE. En 2021, la plantation de haies n'était plus éligible du fait de l'appel à projet « haies ». Au vu du bilan, la plantation de haies pourrait être réintégrée à l'appel à projet IAE. Il est souligné que la Région a un appel à projet sur la réutilisation des eaux non conventionnelles. Les fonds FEDER peuvent également être mobilisés sur certaines typologies d'actions comme la sensibilisation aux économies d'eau.

Il est demandé aux financeurs de faire un point sur les financements liés à la restauration de la continuité écologique au vu de la nouvelle loi climat et résilience. La Région et L'Agence de l'eau ne fiancent plus, pour le moment, les effacements d'ouvrages en liste 2.

Les partenaires n'ont plus de questions, la séance est levée.